

Avis adopté à la séance plénière du 11 mars 2020

Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

Déclaration du groupe de la Mutualité

À la suite de l'accord de Paris de 2015, la France a retenu pour objectif principal la neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence imposée par la crise climatique.

Le CESE, à travers cette résolution, a souhaité réaffirmer ses préconisations et délivrer un message clair à l'instar du Haut conseil pour le climat : les efforts doivent être renforcés pour espérer parvenir à cette neutralité dans 30 ans.

Si les changements climatiques touchent l'ensemble de la population, leurs conséquences touchent davantage les plus vulnérables. La transition bas-carbone ne doit pas accentuer les inégalités et cela impose donc de donner à chacun, tant au niveau territorial que social, les moyens de s'adapter à ces changements. Cette justice climatique doit donc être au cœur des politiques publiques, de manière cohérente.

Pour atteindre cet objectif de réduction des émissions, il est indispensable de mettre en place des instruments de politique climatique qui encouragent les acteurs économiques, ménages et entreprises à faire des choix éclairés. Ces mesures devront tenir compte des décisions qui seront prises par la Convention Citoyenne pour le Climat dont les conclusions seront connues dans moins d'un mois.

De même, l'éducation et la formation tout au long de la vie jouent un rôle important. Le groupe de la mutualité soutient la nécessité du renforcement d'une politique prévisionnelle de formation qui vise à répondre aux besoins en matière d'emploi et de compétence sur les territoires et dans les filières. Les acteurs de l'éducation populaire ont également un rôle à jouer pour atteindre les changements structurels et culturels indispensables pour parvenir à une société sobre en carbone.

Enfin, le changement climatique est un déterminant majeur de santé, les émissions de gaz à effet de serre ont des impacts directs et indirects sur notre santé. Il est essentiel de s'assurer de la cohérence des mesures proposées avec les différents plans santé.

Cet objectif de neutralité carbone en 2050 bien qu'ambitieux, ne peut être réalisé que par une profonde transformation de notre société et de notre économie. La France doit s'engager résolument sur cette trajectoire et jouer un rôle moteur au sein de l'Union Européenne, notamment en montrant l'exemple.

Le groupe de la mutualité a voté cette résolution.